



NÉGOCIATIONS DE BRANCHE SÉCURITÉ PRIVÉE

Compte rendu à l'attention des adhérents FO

⚠ Ce qu'il faut retenir en deux mots

Les employeurs arrivent en séance sans aucune proposition chiffrée sur les salaires. Ils demandent d'attendre juillet. Pendant ce temps, le SMIC va augmenter de 2 % en juin et nos premiers coefficients vont se retrouver à quelques centimes au-dessus du minimum légal. FO a dit clairement : ça ne peut pas durer.

1. La séance en bref

La Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CMPPNI) de la branche sécurité privée s'est réunie en séance plénière. Toutes les organisations syndicales étaient représentées CGT, CFDT, CFTC, FO, UNSA, Solidaires ainsi que les quatre organisations patronales (GES, GPMSE, UMS, SESA). **Trois sujets principaux étaient à l'ordre du jour :**

- ▶ La NAO 2026 (négociation des salaires)
- ▶ La négociation sur le handicap
- ▶ Un nouveau point sur le temps de travail des agents de sécurité incendie (SSIAP) en ERP

2. Les salaires : on a tout dit, ils n'ont rien proposé

Ce que FO a porté

FO n'est pas arrivée les mains vides. On a rappelé la réalité du terrain sans détour : **des agents qui dorment dans leur voiture parce qu'ils n'ont plus les moyens de faire l'aller-retour jusqu'à leur domicile.** Ce n'est pas une métaphore. C'est ce que vivent des salariés de cette branche en 2026.

On a exigé des propositions concrètes. On n'est pas là pour faire de la figuration. L'inflation tourne autour de 2,2 %, le SMIC va prendre 2 % en juin, et le coefficient 120 ne sera plus qu'à 16 centimes (Taux horaire) au-dessus du SMIC. Le 130 à 32 centimes. (Taux horaire) C'est ça, la réalité.

- ▶ **Revalorisation immédiate de la grille salariale** : augmentation de l'ensemble des coefficients pour maintenir un écart significatif avec le SMIC et éviter tout écrasement de la grille conventionnelle.
- ▶ **Revalorisation des accessoires de salaire** : majoration des indemnités de nuit, de dimanche et des jours fériés, gelées depuis trop longtemps et déconnectées de l'inflation réelle.
- ▶ **Indexation sur l'inflation** : toute augmentation du SMIC doit entraîner automatiquement un relèvement proportionnel de la grille CCN, sans attendre une séance de négociation.
- ▶ **Négociation annuelle effective** : refus de tout accord triennal ou de tout report systématique en cours d'année — les salariés ne peuvent pas attendre juillet pendant que l'inflation court.
- ▶ **Prise en charge des frais de déplacement** : amélioration des remboursements de frais de transport pour les agents contraints de se déplacer loin de leur domicile, situation devenue insoutenable pour les coefficients les plus bas.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE

46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

🌐 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32





Nos revendications : Face à ça, le patronat a répondu

Ce que le patronat a répondu

En résumé : **rien**. Le GES (principale organisation patronale) a présenté une longue liste de difficultés économiques inflation, carburant, réforme des allègements de charges pour conclure qu'un accord triennal est impossible et que les accessoires (nuit, dimanche) ne seront pas touchés cette année.

La seule « avancée » : ils ont dit que ce ne serait « pas zéro ». Sans chiffre. Sans engagement. On remet ça en juillet.

3. Les autres sujets

Négociation sur le handicap

Un premier groupe de travail paritaire s'est tenu le 23 mars. Les thèmes abordés : aménagement des postes, maintien dans l'emploi, reclassements, télétravail, dons de jours pour démarches RQTH. Le prochain groupe de travail est fixé au 19 mai. Un accord est envisagé pour fin 2026 au plus tôt. FO veillera à ce que le texte aille au-delà du simple rappel de la loi.

Accord de reprise du personnel

Plusieurs syndicats ont demandé la réouverture de négociations sur l'accord de reprise du personnel. Des situations concrètes ont été citées Lyon, Roissy (aéroportuaire) où des salariés se retrouvent dans des zones grises lors des transferts de marchés. Les employeurs ont accepté l'idée d'un groupe de travail.

Temps de travail des agents SSIAP en ERP

Un accord de 1993 autorise des vacances de 24 heures pour les agents de sécurité incendie dans certains établissements. Des inspecteurs du travail le remettent en cause. Un groupe de travail va être mis en place pour sécuriser juridiquement ce dispositif.

4. Et maintenant, on fait quoi ?

La CGT a proposé une réunion intersyndicale en juin, avant la prochaine CMPPNI prévue en juillet. L'objectif : construire une position commune, rédiger un communiqué de presse intersyndical et identifier des leviers de pression collectifs.

Les prochaines échéances à retenir :

- ▶ 19 mai : groupe de travail handicap
- ▶ Juin : GTP Vac 24h00, GTP reprise du personnel, GT formation MAC, réunion intersyndicale
- ▶ Juillet : prochaine CMPPNI plénière le patronat devra cette fois arriver avec une proposition



Analyse FEETS-FO

La séance illustre une impasse structurelle dans les négociations de branche, que FEETS-FO observe depuis plusieurs cycles :

- Les employeurs ne font aucune proposition chiffrée et renvoient systématiquement à des réunions ultérieures, dans l'attente d'une meilleure visibilité économique qui ne viendra pas.
- La hausse prévisible du SMIC en juin (estimée à 2 %) constitue un risque immédiat de retour au SMIC pour les premiers coefficients de la grille conventionnelle.
- L'argument de l'effet levier des allègements de charges, réel sur le plan technique, ne saurait justifier une année blanche pour les salariés qui subissent l'inflation au quotidien.
- Le sujet de la reprise du personnel et de l'accord MAC doivent être suivis dans les prochains groupes de travail. FEETS-FO y sera présent et vigilant.

FO te tient informé

Tu as des questions sur ta situation personnelle, tes droits, ou les négociations en cours ? Contacte ton délégué FO. On est là pour ça.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



01 48 24 38 32

